



Greffe  
municipal

Commune d'Oron  
Grand-Rue 6  
1607 Palézieux-Village  
T 021 908 04 15  
F 021 908 06 77

## Extrait des décisions de la Municipalité - n° 19

Séance du 16 mai 2018 - ouverte à 8 h. - levée à 11h30

Présidence : M. Ph. Modoux, Syndic  
Secrétaire : M. J.-D. Graz, Secrétaire municipal, assisté de Mme Laurane Waridel, Apprentie  
Municipalité présente : M. Ph. Modoux, Syndic, M. O. Sonnay, Vice-Syndic, Mme D. Richard-Martignier, Municipale, MM. C. Bays, F. Isoz, Th. Menétrey et D. Sonnay, Municipaux

### Naturalisations - Octroi de la bourgeoisie

Sous réserve de la décision cantonale, la Municipalité décide d'accorder la bourgeoisie d'Oron à un couple d'Oron-la-Ville.

### Conseil communal - Séance du 25 juin 2018

La Municipalité fixe l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2018 de la manière suivante :

- Préavis 06/2018 - Equipement du quartier « Au Tyle » à Ecoteaux
- Préavis 10/2018 - Comptes 2017
- Préavis 11/2018 - Rapport de gestion 2017
- Préavis 12/2018 - Adoption du plan des zones réservées et son règlement

### Ecoteaux - Köhli Robert et Eliane - Garage et mur - Parcelle RF n° 6013

La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la construction d'un garage et d'un mur en béton armé.

### Oron-le-Châtel - Müller Jérémie - Destruction du grill et remplacement du cabanon - Parcelle RF n° 13144

Sous réserve d'une précision quant à l'emplacement du futur cabanon, la Municipalité décide, sur le principe, de valider le projet par une dispense d'autorisation.

### Préavis 12/2018 - Adoption du plan des zones réservées et son règlement

La Municipalité décide d'approuver le préavis n° 12/2018 concernant l'adoption du plan des zones réservées et son règlement.

### Oron-le-Châtel - Pfister El Maliki A-Catherine et El Maliki Driss - Transformation de la terrasse en véranda - Parcelle RF n° 13035

La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour le remplacement et le déplacement de la piscine.

### Palézieux + - PQ A la Sauge 2 - COPIL

La Municipalité décide de nommer les représentants du législatif au COPIL, soit :

- M. Jean-Daniel Dind ;
- M. Sébastien Massard ;
- M. Pierre-André Maillefer, suppléant.



### **Palézieux - EDM - Trouble de la tranquillité et de l'ordre publics - Rapport de dénonciation**

La Municipalité prend note du rapport de dénonciation de la Gendarmerie pour trouble de la tranquillité et de l'ordre publics contre 5 contrevenants le 30 avril 2018 au centre carcéral à Palézieux, et décide de leur délivrer une ordonnance pénale de **CHF 200.--** chacun.

### **Oron-la-Ville - Route de Lausanne 2 - Dénonciation**

La Municipalité prend note de la dénonciation du propriétaire et décide de délivrer l'ordonnance pénale y relative.

### **APROMAD - Comité de direction**

La Municipalité décide de déléguer M. Bays, Municipal, au Comité de direction du 16 mai 2018.

### **Pro Juventute - Demande de soutien**

La Municipalité prend note de la demande de soutien de Pro Juventute, et décide de faire un don de **CHF 340.--** par année, sur une période de trois ans.

### **Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) - Invitation**

La Municipalité décide de déléguer M. Bays, Municipal, à une séance du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), le jeudi 7 juin 2018 à Lausanne.

### **Oron-la-Ville - Déchèteries - Place de parc**

Concernant la future place de parc de la déchèterie d'Oron-la-Ville et à l'exception de 5 places qui seront limitées à 15 minutes, la Municipalité décide de limiter le temps de stationnement à 10 heures.

### **Ecoteaux - Puits du Very**

La Municipalité prend note de l'autorisation provisoire de la Direction générale de l'environnement (DGE) d'exploiter le puits pour l'alimentation du réseau communal de distribution d'eau potable, ainsi que de l'autorisation du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), et décide de démarrer les travaux.

### **Palézieux - Battoir - Rénovation des façades**

La Municipalité décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Sonnay Charpente SA.

### **Palézieux - Temple - Cloches**

La Municipalité prend note de la demande d'un futur habitant de stopper la cloche du temple de Palézieux entre 22 h. et 6 h. et, en application de l'article 68, al. 4, du Règlement communal de police, décide de ne pas entrer en matière.

### **Oron-la-Ville - Temple - Réfection du clocher**

La Municipalité décide d'attribuer à l'entreprise Sonnay Charpente SA les travaux de réfection du clocher.

